

Municipalité

Service Bâtiments

Délégué municipal : Igor Diakoff

Réponse municipale à l'interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « *Une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglia des locations de salles* »

Madame la Présidente du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

L'une des missions du Service Bâtiments est d'assurer la gestion des salles des bâtiments communaux. Il s'agit d'une part de gérer la location, ponctuelle ou à l'année, des salles à des particuliers, sujettes à contrat de location. Il s'agit d'autre part de gérer la mise à disposition de salles pour des séances de travail interne à la Commune et des séances de groupes politiques pranginois et de commissions du Conseil communal.

La Municipalité est actuellement dans une phase de transition informatique qui nous invite notamment à repenser nos modes opératoires pour un certain nombre d'activités dans la gestion de ces salles. Cette phase de transition est d'une grande complexité et exige un engagement de tous les employés communaux bien au-delà de nos activités habituelles. Notamment, nous sommes, actuellement, en phase d'analyse du processus de gestion des locations des salles que nous tentons d'optimiser et de simplifier autant que faire se peut. Nous avons, par ailleurs, été contraints d'interrompre temporairement le processus de location de salles pour ne pas submerger le service Finances qui s'occupe de la facturation. La réservation de salles sans facturation reste possible.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/De combien de salles disposons-nous sur la Commune, pouvant être mise à la disposition des pranginois, des groupes politiques, des associations et des différents groupes de jeunes, des organisations extérieures ?

Le nombre de salles, sujettes à contrat de location, et leur destination et fonctions, est détaillé sur le site de la commune prangins.ch, onglet « guichet virtuel », puis « location de salles ». De plus, les salles de réunion sont réservables par les collaborateurs ainsi que par les groupes et commission politiques par l'intermédiaire du Service des Bâtiments. Il n'y a pas de salle inemployée dans le bâtiment de la cantine scolaire.

2/Existe-t-il pour chaque salle un règlement d'organisation, de location et de mise à disposition ?

Oui, il existe un règlement de location des salles. Il existe de surcroît plusieurs notes de service établies de longue date qui régulent les locations de salles notamment :

- Marche à suivre pour les réservations « internes » de salles
- Collaboration de l'huissier et des concierges lors de manifestations « internes »
- Utilisation des salles de réunions par les commissions du Conseil communal et utilisation des salles par les groupes ou partis politiques pranginois.
- Mise à disposition de la salle des sociétés locales sise à la Maison Fischer par l'USL.
- Gratuité des salles communales
- Location des salles communales : caution et responsabilités civile
- Location durant les vacances scolaires pour les camps et activités sportives

3/Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?

La Municipalité compte optimiser l'organisation de la location des salles de la commune de 2 manières:

- a. Revoir les processus et les simplifier durant la phase d'analyse actuellement en cours.
- b. Accroître l'efficacité par l'utilisation du nouvel outil informatique.

4/Quels sont les grilles tarifaires pour chaque salle (pranginois / non pranginois) ?

Les grilles tarifaires pour les locations de salles sont détaillées sur le site de la commune prangins.ch, onglet « guichet virtuel », puis « location de salles ».

5/La salle de la maison Fischer (mise à disposition gratuitement), dont la location est gérée par Madame Ursula André, cosignataire de cette interpellation, semble être entrée dans une phase de congestion, tellement les demandes de locations affluent. Cette dernière ne convient par ailleurs pas aux personnes à mobilité réduite, en raison de l'absence d'ascenseur. La salle du Vieux pressoir ne peut plus être mise à disposition le vendredi et samedi. Est-ce que la Municipalité entend faire machine arrière sur ses intentions vis-à-vis du Vieux-Pressoir ? Le problème de l'accès pour une personne handicapée à la salle du 2ème étage de la maison Fischer ne s'est pas présenté à ce jour. Nous proposerons une salle dont l'accès soit adapté le cas échéant. Quant à la salle du Vieux-Pressoir, son avenir sera décidé à la fin de l'année et dépendra du nombre de demandes que nous aurons reçues pour cette salle spécifiquement.

6/Avec l'avènement des groupes politiques à Prangins depuis le début de la précédente législature, ainsi que des différentes réunions y relatives, ne serait-il pas souhaitable de revoir l'organisation de la location des salles dans sa globalité et d'en élargir la mise à disposition ? Deux notes de service explicitent les conditions d'utilisation de salles à l'intention des groupes politiques. La mise à disposition de salles supplémentaires dépend de leur disponibilité et non pas de l'organisation de la gestion des locations de salles. Les salles sont actuellement très demandées, et il ne reste que très peu de disponibilités d'ici la fin de l'année 2022.

7/Quels sont les coûts annuels actuels engendrés pour la collectivité (charges – recettes) y compris le ou les ETP nécessaires liés à l'organisation actuelle et futures ?

Comme déjà annoncé lors de précédents Conseil Communal, il est impossible actuellement de répondre à cette question des coûts annuels des salles communales de l'intégralité. En principe - mais

la phase analytique du processus n'étant pas terminée, on ne peut pas l'affirmer catégoriquement - le nouveau logiciel permettra de répondre à cette question.

Nous prenons note de la « grogne » évoquée dans l'interpellation de Mme André et de M. Auberson et souhaitons y répondre en indiquant les faits suivants :

- Nos salles sont victimes de leur succès, leur nombre est limité et la demande augmente, d'où, parfois, une certaine difficulté à répondre à toutes les attentes.
- Les activités sociales ayant diminué durant la pandémie, elle redémarre actuellement de manière considérable, augmentant ainsi la demande de salles.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Dominique-Ella Christin



La Secrétaire

Poona Mahshoor

Annexe :

Interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglie des locations de salles »

Réponse à l'interpellation de Madame la conseillère communale Ursula André et de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson : « une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglie des locations de salles » - 2 mai 2022

Interpellation

Une salle, deux salles, trois salles,.....ou l'imbroglie des locations de salles

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

En vertu de l'article 67 du Règlement du Conseil communal de Prangins (article 34 LC), nous désirons par le dépôt de cette interpellation connaître les intentions de la Municipalité dans le cadre de la location et la gestion des différentes salles de la Commune, mise à disposition de la population, des groupes politiques et des externes.

En effet depuis quelques mois le processus de réservation des salles pranginoises semblent s'être quelque peu complexifié, voir devenir carrément kafkaïen.

A cet effet nous souhaitons que la Municipalité de Prangins réponde aux questions suivantes :

- De combien de salles disposons-nous sur la Commune, pouvant être mise à la disposition des pranginois, des groupes politiques, des associations et des différents groupes de jeunes, des organisations extérieures ? Nous avons, par ailleurs, sauf erreur dans le nouveau bâtiment scolaire, hébergeant la cantine scolaire, des salles vides ou n'étant pas pleinement occupées, qui pourraient être mise à disposition.
- Existe-t-il pour chaque salle un règlement d'organisation, de location et de mise à disposition ?
- Comment la Municipalité souhaite-t-elle en optimiser l'organisation ?
- Quels sont les grilles tarifaires pour chaque salle (pranginois / non pranginois) ?
- La salle de la maison Fischer (mise à disposition gratuitement), dont la location est gérée par Madame Ursula André, cosignataire de cette interpellation, semble être entrée dans une phase de congestion, tellement les demandes de locations affluent. Cette dernière ne convient par ailleurs pas aux personnes à mobilité réduite, en raison de l'absence d'ascenseur. La salle du Vieux Pressoir actuellement mise à disposition d'une tranche de notre jeunesse, ne peut plus être mise à disposition pour les anniversaires, réunion, etc... le vendredi et samedi, ce qui est par ailleurs regrettable. Est-ce que la Municipalité entend faire machine arrière sur ses intentions vis-à-vis du Vieux Pressoir ? Ou aller de l'avant dans ses démarches ? Nous avons reçu entre temps, un préavis 11/22 qui ne lève pas les incertitudes quant à l'affectation de cette dernière.
- Avec l'avènement des groupes politiques à Prangins depuis le début de la précédente législature, ainsi que des différentes réunions y relatives, ne serait-il pas souhaitable de revoir l'organisation de la location des salles dans sa globalité et d'en élargir la mise à disposition ?
- Quels sont les coûts annuels actuels engendrés pour la collectivité ? (Charges – recettes) y compris le ou les ETP nécessaires liés l'organisation actuelle et futures ?

Une certaine grogne commence à se manifester au sein de la population et plus particulièrement des soussignés. Nous remercions par avance la Muncipalité de répondre à cette interpellation lors de la prochaine séance du conseil communal agendée au 4 mai 2022.

Prangins 14 mars 2022

Ursula André

Jacques Auberson

